

Habiter après la prison

Rapport à l'espace chez les femmes sortant de détention et enjeux de travail social

Jean-Noël Barnet

DANS **REVUE DES POLITIQUES SOCIALES ET FAMILIALES 2022/1 n°142-143**, PAGES 47 À 63
ÉDITIONS **CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

ISSN 2431-4501

DOI 10.3917/rpsf.142.0047

Date de mise en ligne : 28/06/2022

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-des-politiques-sociales-et-familiales-2022-1-page-47?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Habiter après la prison

Rapport à l'espace chez les femmes sortant de détention et enjeux de travail social



Jean-Noël Barnet

Éducateur spécialisé, Association Aurore¹.

La recherche présentée porte sur le traitement social de la sortie de prison concernant le public des femmes, à travers la double perspective des vécus personnels et des pratiques institutionnelles d'hébergement post-carcéral, par le prisme du rapport à l'espace et du concept d'habiter. La question de l'hébergement concernant les femmes sortant de prison renvoie à des logiques et à des enjeux d'acteurs qui la situent aux frontières de la politique pénale, de l'intervention sociale et du genre. À partir d'un public marginal, invisible et hors norme, cette recherche interroge la spécificité et les enjeux de l'hébergement social dans l'espace-temps de transition de la sortie de détention, qui est à la fois fécond et incertain pour des femmes particulièrement isolées et stigmatisées. Elle montre que si l'hébergement social a pour fonction première la mise à l'abri temporaire dans un espace contraint et en partie collectif, le contexte singulier de la sortie de prison engage tous les acteurs dans des rapports complexes et paradoxaux avec l'espace institutionnel. Pour les femmes concernées, les enjeux de cette transition se situent à plusieurs niveaux : s'ancrer après un parcours résidentiel marqué par les ruptures, reconstruire un espace personnel et une intimité, composer avec la présence des autres et se réapproprié une manière d'habiter le monde à partir d'un habiter provisoire.

MOTS-CLÉS : femmes, prison, habiter, hébergement, précarité, rapport à l'espace

Living after Prison

The Relation to Space among Women Leaving Prison and Social Work Issues

The research presented here deals with the social treatment of women leaving prison through the dual perspective of personal experiences and institutional practices of post-prison accommodation, and through the prism of the relation to space and the concept of inhabiting. The matter of accommodation for women leaving prison refers to logics and issues of actors who place it at the frontiers of criminal policy, social intervention and gender. Based on a marginal, invisible and unconventional public, this research examines the specificity and issues pertaining to social housing in the transitional space-time of release from prison, that is both fertile and uncertain for particularly isolated and stigmatised women. This research shows that if the primary function of social housing is to provide temporary shelter in a constrained and partly collective space, the singular context of prison release engages all actors in complex and paradoxical relationships with the institutional space. For the women involved, the challenges of this transition are at several levels: grounding after a residential path marked by ruptures, rebuilding a personal space and intimacy, dealing with the presence of others and reclaiming a way of inhabiting the world through temporary housing.

KEYWORDS: women, prison, inhabiting, social housing, precariousness, relation to space

1. Le contenu de cet article n'engage que son auteur.

La question de l'hébergement social post-carcéral s'inscrit dans un contexte d'évolution de politiques publiques qui se situent aux frontières du pénal et du social. Depuis plusieurs années, on assiste à une prise de conscience politique du rôle déterminant d'un hébergement et d'un accompagnement intervenant dès le premier jour de la sortie de prison, dans le processus de réinsertion des ex-détenus et de prévention de la récidive (conférence de consensus sur la prévention de la récidive, 2013). Par ailleurs, on assiste à une transformation du paysage institutionnel de l'hébergement social. Le modèle traditionnel de l'hébergement institutionnel, collectif, logé dans des murs et de longue durée est aujourd'hui remis en cause dans son principe même et dans son financement public, dans un contexte où les frontières entre hébergement et logement sont brouillées. De nouvelles réponses et des modes d'habiter alternatifs se mettent en place, suivant le principe du « logement d'abord » : habitat inclusif (mode d'habitat regroupé), habitat intercalaire (occupation éphémère de locaux) ou centres d'hébergement « hors les murs ». Cette évolution, mue par une volonté politique et associative de décroiser les structures et de réduire leur coût, s'inscrit dans un mouvement plus général de désinstitutionnalisation impulsé par l'Europe et qui plaide pour une manière de repenser les institutions, marquées historiquement, productrices de contraintes, limitant les relations sociales, voire ségrégeant les personnes hébergées.

Cet article s'intéressera plus particulièrement à la population des femmes sortant de prison, et à leur prise en charge en centre d'hébergement et en réinsertion sociale (CHRS), auprès de qui une recherche qualitative a été menée (encadré). Le choix du sujet est lié à un intérêt professionnel et à une expérience de terrain de plusieurs années en tant que praticien de l'hébergement et de l'accompagnement social auprès de ce public. Il part également du constat d'une forte invisibilité sociale du public des femmes sortant de prison et du peu de littérature scientifique concernant les interventions sociales qui leur sont dédiées, hormis une étude européenne déjà ancienne (Combessie *et al.*, 2005).

S'il ne se centre pas sur les conditions de construction sociohistorique de l'univers carcéral français ou sur le traitement sociopénal de la déviance féminine, cet article prend en compte l'impact du traitement différentiel des femmes en prison sur les conditions de leur sortie et de leur retour à une vie ordinaire, dans le contexte de l'hébergement social. Il étudie le réaménagement du rapport à l'espace chez ces femmes à la sortie de détention et les enjeux de l'intervention sociale dont la vocation est la réinsertion, dans la reconstruction d'une manière d'habiter, à partir d'un environnement institutionnel.

Que vivent les femmes qui habitent une institution d'hébergement après avoir habité la prison ? Quels modes d'habiter et quelles interventions sociales sont proposés sur le terrain ? Sont-ils adaptés aux besoins des personnes et comment les améliorer ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous aborderons dans un premier temps les spécificités de la population féminine en prison. La notion d'habiter sera ensuite précisée, notamment dans le contexte institutionnel des CHRS. Enfin, nous présenterons les résultats de notre enquête : nous montrerons que, dans le contexte post-carcéral, les acteurs de l'hébergement social (hébergés et hébergeurs) sont pris dans des paradoxes qui situent la question de leur rapport à l'espace institutionnel dans des dialectiques de contrôle et d'émancipation, de surveillance et de protection, de privé et de public, du dedans et du dehors. Un point central de l'accompagnement dans cette transition entre dedans et dehors est le processus consistant à habiter, expérience fondamentalement humaine qui comporte les dimensions de l'abri, de l'appropriation du lieu de vie, du rapport à son intimité et du rapport à l'autre.

Encadré. Méthodologie de l'enquête

La recherche repose sur une démarche inductive et une approche compréhensive. Elle s'appuie sur plusieurs corpus.

- Neuf entretiens individuels semi-directifs, réalisés auprès de femmes majeures, hébergées ou ayant connu un hébergement social post-carcéral en structure collective, en appartement « diffus » ou « éclaté » (situé dans le parc social) ou en chambre d'hôtel. Pour deux d'entre elles, un deuxième entretien espacé d'une année civile a permis de mesurer l'évolution de leur discours. Les entretiens ont été réalisés selon une approche biographique, afin d'investiguer le parcours résidentiel antérieur, le vécu carcéral et le vécu de l'hébergement post-carcéral.
- Trois entretiens collectifs, réalisés auprès de trois équipes différentes d'intervenants sociaux travaillant dans des centres d'hébergement accueillant, en tout ou partie, des femmes ayant connu une incarcération et présentant des modalités d'hébergement et d'accompagnement variés (accueil collectif en foyer, accueil diffus en chambres d'hôtel, appartements individuels ou partagés). Ces entretiens avaient pour objectif de recueillir les discours institutionnels quant à la perception des besoins des personnes accueillies et aux points d'attention concernant les pratiques d'hébergement et d'accompagnement mises en œuvre. Le caractère collectif de ces entretiens a permis de susciter les réflexions, les échanges d'idées, parfois les contradictions au sein des équipes rencontrées.
- Des observations ethnographiques de terrain menées pendant un an comme praticien-chercheur dans un CHRS dédié à l'accueil de femmes majeures sortant de prison, centrées sur la manière dont les acteurs habitent l'espace institutionnel et avec pour objectif d'identifier et de comprendre les pratiques professionnelles.
- Un travail photographique coréalisé avec les personnes hébergées ou relogées, centré sur les modes d'appropriation de l'espace domestique.

La recherche n'explore toutefois pas les activités parentales et les processus de parentalité s'inscrivant dans l'habiter institutionnel pour des mères qui retrouvent leur(s) enfant(s) après une séparation consécutive ou antérieure à la détention.

Les femmes sortant de prison, une question sociale spécifique

La France compte 69 992 personnes détenues au 1^{er} décembre 2021 (prévenues et condamnées) et cette population carcérale est très majoritairement masculine : les 2 982 femmes détenues à cette date ne représentent en effet que 3,5 % de la population carcérale². Cette faible proportion ne garantit pourtant aucun traitement privilégié, ni même le respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. En effet, parmi les 187 établissements pénitentiaires en France en 2020, seuls 56 peuvent accueillir des femmes, la plupart se trouvant dans le nord de la France. Cette inégalité territoriale constitue une atteinte au principe du maintien des liens et contribue à renforcer l'entre-soi et une forme d'isolement social, l'accès aux visites extérieures et aux permissions de sortir étant rendu plus difficile. Les femmes sont incarcérées dans des établissements ou dans des quartiers distincts de ceux des hommes, en application du principe de séparation posé par l'article R. 57-6-18 du Code de procédure pénale. Les conditions d'incarcération étant globalement prévues pour les hommes, les femmes sont, de fait,

2. Statistiques du ministère de la Justice, mesure mensuelle de l'incarcération : www.justice.gouv.fr/art_pix/Mesure_incarceration_janvier_2021_v3.pdf (consulté le 20 mars 2022).

souvent incarcérées dans des quartiers annexes, exigus et enclavés au sein des établissements majoritairement masculins. Il en résulte un traitement différencié dans l'accès aux services communs et aux activités en détention. Ce traitement « *appauvrit [leur] vie quotidienne et influe de manière négative sur leur préparation à la sortie* » (Hazan, 2016, p. 7). Les femmes condamnées à de longues peines sont, par ailleurs, maintenues plus longtemps que les hommes en maison d'arrêt avant d'obtenir une place en centre de détention (établissement pénitentiaire au régime de détention plus souple). Elles ont également un accès restreint à certains régimes d'aménagement de peine, notamment celui de la semi-liberté (Hazan, 2016).

Le fait d'être une femme et de vivre en prison place ces femmes dans une double position : elles ne sont ni conformes aux représentations sociales de leur genre (en produisant un acte délictuel ou criminel justiciable d'une incarcération), ni conformes aux représentations sociales communément admises du public carcéral, centrées sur l'univers masculin (Cardi, 2007). Elles apparaissent donc comme « *le parent pauvre de la prison* » et font l'objet de « *discriminations importantes dans l'exercice de leurs droits fondamentaux* » (Hazan, 2016, p. 10), notamment dans l'accès aux soins et la prise en compte des souffrances physiques et psychiques.

Nous avons pu observer sur le terrain que le processus de sortie de détention était un moment clé où se posaient pour elles des questions essentielles, mises entre parenthèses pendant l'incarcération et nécessitant un certain nombre de réapprentissages quotidiens : réorganiser le temps personnel, aménager un espace de vie protégé des intrusions mais suffisamment ouvert aux autres, se réconcilier avec un corps qui a souffert, retrouver une identité administrative par le biais d'une adresse, renouer avec des liens familiaux détruits ou distendus, réapprivoiser l'exercice de la liberté de mouvement, se reconfronter le cas échéant à un milieu délictuel et se projeter vers un ailleurs. Dans ce contexte, la fonction de l'hébergement social intervenant immédiatement après la sortie de prison nous a semblé constituer, au-delà d'une prestation sociale, le théâtre d'enjeux fondamentaux traversant l'ensemble des acteurs. Avant d'investiguer ces enjeux, nous allons envisager l'hébergement à travers le prisme d'un concept plus dynamique et complexe : l'habiter.

L'hébergement social, un mode d'habiter

En apparence familier, le concept d'habiter qui traverse toutes les sciences humaines est polysémique, multidimensionnel et particulièrement complexe. Ne se réduisant pas au fait d'être matériellement logé ou même à la manière d'occuper un lieu, il renvoie à une dimension plus existentielle : celle du rapport à soi, aux autres et au monde. Habiter est d'abord lié à la nécessité de s'abriter, de se réfugier, d'être en sécurité en se protégeant des menaces extérieures ; cela renvoie à l'image de la maison comme nid primordial, « *premier monde de l'être humain* » (Bachelard, 1957, p. 26). C'est aussi faire avec un espace, se l'approprier pour tenter de s'y ancrer (Serfaty-Garzon, 2003) : investir un lieu, l'occuper et le décorer, y loger son corps et ses objets personnels comme autant de prolongements de soi, afin de se constituer un chez-soi. Habiter, c'est distinguer l'espace privé (espace du corps et de l'intimité) de l'espace public. Se dérober au regard des autres, protéger son intimité et se constituer un territoire personnel renvoient à la dialectique du dedans et du dehors, de la proximité et de la distance, de l'individuel et du collectif. Habiter, c'est enfin être dans le monde, y prendre sa place et s'y engager. C'est se constituer une image, un statut, un habit, source de reconnaissance et d'appartenance sociales. Prolongement de soi, habiter est aussi une manière d'exister aux yeux des autres. Cela relève donc d'un processus psychique complexe (Boinot, 2012)

qui permet de rassembler des éléments identitaires dispersés. Le rapport singulier que nous entretenons à notre lieu de vie nous permet de nous y fixer, de façon matérielle et symbolique. C'est une forme de bricolage de l'espace qui se construit, pour chacun, de façon plus ou moins maîtrisée et cohérente (Bonetti, 1994). Qu'en est-il quand l'espace habité est temporaire, imposé par les circonstances, et qu'il advient après le mode d'habiter collectif, coercitif et à visée punitive de l'incarcération ?

L'hébergement social, comme mode d'habiter transitoire, relève de plusieurs dimensions, chacune recelant des tensions entre les acteurs et des enjeux d'intervention sociale. Ainsi, à la dimension spatiale (l'hébergement comme abri, source de sécurité et de protection) s'ajoute une dimension temporelle (l'hébergement comme point de stabilité, d'ancrage et de projection, qui s'inscrit dans un parcours résidentiel), sociale (l'hébergement comme lieu de socialisation, de cohabitation, d'articulation entre privé et public) et symbolique (l'hébergement comme transition entre cadre carcéral et cadre social).

Les pratiques d'hébergement social héritent d'une histoire institutionnelle marquée par une double dimension : la protection des populations marginales d'un côté, leur contrôle social par des formes d'enfermement de l'autre. Ces institutions sont ainsi traversées par un paradoxe qui situe leurs pratiques entre ouverture et fermeture, inclusion sociale et forme de réclusion (Bregeon, 2009 ; Pelège, 2004), ce qui est signifiant quand il s'agit d'organiser l'accueil de personnes ayant connu antérieurement un enfermement carcéral. Marquées par la volonté politique de moralisation de conduites d'individus en marge qu'il s'agit de remettre au travail, les premières structures collectives, de type asilaire, coercitif et disciplinaire, réunissent les caractéristiques d'une « institution totale » (Goffman, 1968). Héritant de conceptions morales du rapport à la norme et à la déviance, elles s'inscrivent dans des pratiques et des modes communautaires non mixtes, empreintes de logiques de contrôle social et de reproduction de rapports de domination (Foucault, 1975). La volonté d'aborder les situations d'exclusion sociale de façon plus globale se concrétise par l'officialisation du cadre légal des CHRS à travers la loi du 19 novembre 1974, contemporaine des réflexions de R. Lenoir sur la notion d'exclusion. Avec le tournant socioéconomique des années 1980, les CHRS deviennent les acteurs centraux de la lutte contre l'exclusion et la précarité, dans un contexte de chômage structurel et massif et d'émergence de nouvelles formes de pauvreté. Ces structures s'adressent depuis à une population très hétérogène de personnes disqualifiées (Paugam, 2009). Inscrits dans une politique territoriale et confrontés à de nouvelles problématiques, les CHRS, au cadre juridique profondément modifié en 1998 autour de la notion de « réinsertion », diversifient leur fonction traditionnelle d'hébergement en proposant des modèles alternatifs aux modèles classiques de vie collective au sein d'internats ou de foyers : modèles plus ouverts, autonomes et diffus, de type « appartements éclatés » dans le parc immobilier de droit commun. Ils coexistent alors avec d'autres dispositifs intermédiaires à moindre coût, encouragés par la loi Besson de 1990. Avec la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, ils s'inscrivent dans une large palette de structures et d'établissements sociaux et médico-sociaux.

Les années 2000 sont marquées par une forte volonté politique d'améliorer l'accès au logement, sous la pression du milieu associatif et de la montée du sans-abrisme. Le dispositif accueil, hébergement et insertion (AHI), basé sur un référentiel national de prestations, traduit la volonté des pouvoirs publics de pérenniser les places d'hébergement d'urgence, tandis que la priorité de l'accès au logement aboutit à la loi relative au droit au logement opposable (Dalo). À partir de 2008, les conditions d'accueil spatiales et organisationnelles dans les centres d'hébergement connaissent des améliorations structurelles à la faveur de programmes d'humanisation. Entre 2009 et 2012, une importante stratégie de refondation de l'hébergement et du logement aboutit à la création d'un

service public d'hébergement et d'accès au logement et à la promotion d'une politique du « logement d'abord », priorisant l'accès au logement de droit commun ou au logement adapté, l'hébergement ne devant intervenir, en principe, qu'en dernier recours. Un système de services intégrés d'accueil et d'orientation (Siao) est créé en 2010 afin de recenser les offres et les besoins en la matière.

Le terme CHRS renvoie aujourd'hui à un statut juridique attribué à des établissements sociaux et médico-sociaux qui proposent des activités et des formes spatiales très diverses. L'hébergement y est toutefois toujours temporaire. Les personnes accueillies préparent, avec l'aide de l'accompagnement social qui leur est proposé, un projet d'insertion visant à l'autonomie et à l'accès à un logement indépendant. L'action socio-éducative proposée vise une insertion à partir d'un hébergement (qui s'inscrit dans une certaine durée, en général 6 mois renouvelables) et d'un accompagnement social.

Les résultats de l'enquête Établissements et services, menée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) des ministères sanitaires et sociaux montrent que 140 400 places d'hébergement ou de logement accompagné sont proposées aux adultes et aux familles en difficulté sociale sur le territoire national à la fin de l'année 2016, réparties dans 2 994 établissements (Pliquet, 2019). Un tiers de ces places se trouve dans les 847 CHRS existants, avec un effectif moyen de 53 places par établissement. La moitié de ces places concerne une modalité d'hébergement regroupé en structure, l'autre moitié un hébergement diffus. Les personnes hébergées bénéficient le plus souvent d'un espace pour elles (seules 11 % des places sont partagées à plusieurs) et la durée moyenne de séjour en CHRS (hors urgence) est de 12 mois.

Nous l'avons vu, les femmes sortant de prison ont des caractéristiques qui en font un public spécifique à accompagner une fois dehors. Les modes d'hébergement et d'accompagnement proposés par les CHRS induisent des rapports à l'espace et des modes d'habiter qu'il s'agit d'exposer et d'analyser dans la partie suivante, en s'intéressant aux impacts du parcours résidentiel et du vécu carcéral, à ce qui fonde et ce qui limite l'habiter dans ces institutions et aux pratiques professionnelles des intervenants.

Les ressorts de l'habiter pour les femmes hébergées qui sortent de prison

Quels sont les parcours résidentiels de ces femmes, comment ont-elles vécu l'enfermement carcéral et comment réaménagent-elles leur rapport à elles-mêmes, aux autres, à l'espace et au temps dans le contexte de l'hébergement social ? Quels enjeux est-il possible d'en déduire en matière d'attention professionnelle et d'intervention sociale ?

S'ancrer après un parcours résidentiel marqué par les ruptures, l'instabilité et les expériences négatives

Les femmes interrogées font un récit souvent très détaillé des lieux et des souvenirs qui leur sont attachés, notamment à propos du premier foyer parental, des déménagements, des placements éventuels en institution, des déplacements migratoires, des cohabitations ou décohabitations qui ont émaillé leur parcours. Ces récits mettent globalement en lumière des parcours résidentiels antérieurs marqués par les ruptures, l'instabilité et les expériences vécues comme négatives : fugues à l'adolescence, départs précipités du pays d'origine, séparations brutales et non parlées d'avec leurs enfants, perte de logement à la suite d'un incendie ou d'expulsions locatives, départs précipités pour fuir des violences de genre.

C'est le cas de Mariam qui vit, après son exil, une longue période de clandestinité en France où elle traverse des épisodes de grande précarité en vivant tour à tour l'errance, la vie en squat, la prostitution de rue, les hébergements à l'hôtel ou en foyer d'urgence et les colocations avec des tiers. Son parcours est scandé de plusieurs incarcérations, pour une durée totale de 10 ans, entre lesquelles elle ne parvient à stabiliser sa situation qu'à l'aide d'expédients illégaux. « *Ce départ de là-bas, ça a été une grande violence, en fait je ne voulais pas quitter mon pays* » [Mariam, 49 ans, hébergée pendant 18 mois]. De même pour Kadiatou, qui a vécu une partie de son enfance dans un foyer de personnes en situation de migration, puis une partie de son adolescence au domicile parental jusqu'à un départ brutal à 16 ans avant d'être incarcérée mineure et de passer huit ans en prison : « *En premier, en vrai, j'ai habité dans une cellule... C'est le début, par rapport au traumatisme de ma vie* » [Kadiatou, 27 ans, hébergée pendant 24 mois].

Malgré cette instabilité générale des parcours, les entretiens révèlent le degré de précision et la charge affective avec lesquels les femmes évoquent les différents lieux qu'elles ont habités, parfois pour très peu de temps, en indiquant l'adresse, l'étage, la disposition, le quartier. Leur représentation de la maison et du foyer familial est également chargée symboliquement, entre rejet et idéalisation. Pour plusieurs femmes interrogées, la première maison familiale de l'enfance ou de l'adolescence a en effet été vécue comme un lieu hostile, théâtre de violences subies au sein de la famille. C'est le cas de Monica [58 ans, incarcérée pendant 15 ans, hébergée depuis 24 mois] qui n'a pas été protégée de la violence de sa fratrie dans le foyer familial et dont le parcours d'adulte a été rythmé par ce qu'elle nomme des « *fuites en avant* », de nombreux changements de lieux de vie pour se protéger, elle et ses enfants, de la violence des compagnons avec lesquels elle a vécu, dans une forme de répétition. Pour elle comme pour d'autres, la maison a été lieu de violence, de contrainte domestique, de sujétion et de soumission. L'appartement qu'elle connote le plus positivement est d'ailleurs celui qu'elle a habité seule quelques temps entre les faits qui l'ont menée en prison (vécus comme libérateurs) et son arrestation :

« *Cet appartement, je l'ai vraiment choisi, alors que les autres... C'étaient les circonstances. Là je me suis sentie bien tout de suite. C'était une nouvelle vie, sachant très bien ce qui m'attendait après [à savoir une arrestation]. Il y avait quand même l'angoisse, la peur, mais j'étais quand même bien, j'y étais heureuse. Personne ne me connaissait, je ne connaissais personne, il fallait que j'apprenne, avant je subissais. C'était un pas vers la liberté, même si c'était une liberté un peu tronquée. Je repense souvent à cet appartement.* »

Les femmes interrogées portent un regard souvent négatif sur leur parcours personnel. Au-delà de leurs expériences concrètes d'habitat, elles expriment un sentiment général de dépossession de leur vie, d'absence de maîtrise de leur destin, parfois de mauvais choix personnels, comme Danielle : « *C'est un parcours minable, que je vous raconte là... Cette séparation, le fait que je n'ai pas réussi à... Encore aujourd'hui, parfois, je me déteste* » [Danielle, 49 ans, incarcérée pendant 11 ans, hébergée depuis 12 mois]. Ou encore Monica : « *C'est trop chaotique... Trop de ruptures. Je me dis : "Ma pauvre, t'as jamais avancé."* » L'absence ou le faible nombre d'expériences positives ainsi que la répétition d'épisodes vécus comme des échecs rendent le passé souvent douloureux, difficile à assumer. Les femmes évoquent le fait qu'elles ont subi l'enchaînement des événements, sans pouvoir se poser et prendre de recul. On peut faire l'hypothèse que cela altère profondément et durablement leur capacité à « *posséder un espace et à le maîtriser* » (Leroux, 2008, p. 16), en renforçant chez elles un sentiment d'insécurité, d'absence de maîtrise sur leur vie, une difficulté à s'attacher aux lieux qu'elles habitent et à se projeter dans un « *chez-soi* ». Si la maison est un refuge, un lieu de permanence identitaire source

de bien-être qui permet de faire l'expérience rassurante de l'immobilité (Bachelard, 1957), on observe que, chez ces femmes, les parcours heurtés témoignent d'habitats davantage subis que choisis, rarement durables, imposés par des circonstances souvent dramatiques et entraînant des ruptures et des éloignements qui n'ont pu être préparés. Compte tenu de ces parcours, l'opportunité de poser leurs valises dans un lieu protégé, où elles sont attendues, de lui attribuer une valeur et de l'investir un temps peut constituer un enjeu important. Ainsi, Kadiatou témoigne qu'après toutes les années de détention, vécue d'abord mineure puis majeure, l'expérience d'un appartement habité seule dans le contexte de l'hébergement social a constitué symboliquement pour elle le véritable départ du foyer familial pour un nouvel environnement plus protecteur, qu'elle dit avoir vécu comme une « *forme de cocon* ».

La plupart des intervenants sociaux interrogés collectivement disent recueillir des éléments du parcours résidentiel des femmes en sollicitant leur récit et en les intégrant dans l'évaluation et la compréhension de la situation sociale qu'ils ont à accompagner, comme cette éducatrice :

« Ça nous dit une stabilité, ou ça peut être des accidents de vie qui se répètent [...], ça donne des indices et on le porte pendant l'accompagnement dans la structure, quand un élément de l'ordre de la répétition survient pendant un séjour. »

Ces échanges constituent pour les intervenants des indicateurs permettant d'adapter leurs discours pour présenter le cadre institutionnel, à la manière de cet éducateur :

« La manière de présenter les choses est différente selon le vécu des femmes [...]. Celle qui avait eu son logement avant l'incarcération a bien sûr des engagements à respecter par rapport à ici, mais elle a tout un vécu, une socialisation qui est différente de celle qui s'est retrouvé à la rue pendant X temps. »

La connaissance que les intervenants peuvent avoir des parcours résidentiels des femmes est également un moyen d'anticiper d'éventuelles difficultés d'adaptation au cadre. Ainsi en témoigne une éducatrice : « *Je demande aux femmes : "Pour vous, qu'est-ce que vivre à l'hôtel ? Qu'est-ce que vous en imaginez ? Qu'est-ce que vous pouvez en dire ?" Après, j'ajuste en fonction de ce qu'elles disent.* » Ou une assistante de service social : « *Je leur demande comment elles imaginent le fait qu'elles ne pourront pas héberger, ne pas recevoir de visites, par rapport à ce qu'elles ont connu avant.* »

Reconstruire un espace personnel et une intimité

Dans les étapes de leur parcours résidentiel, le vécu de la prison apparaît avoir un impact majeur sur le rapport que les femmes ont à elles-mêmes, à leur corps, à leur espace et aux autres. Cette expérience traumatique, qui s'inscrit dans une véritable psychopathologie de l'enfermement, altère encore davantage l'habiter.

Ce vécu carcéral est un véritable « choc » qui s'exprime dans leurs discours, dans les conduites quotidiennes que nous avons observées et qui induit chez elles un certain type de rapport à l'espace institutionnel : l'institution carcérale totale (Goffman, 1968) est leur dernier lieu de référence, elles s'y sont adaptées, voire sur-adaptées, en y prenant des habitudes et en adoptant des stratégies vis-à-vis de la promiscuité, des rapports de pouvoir et de la surveillance. Ce processus de « prisonnérification » (Clemmer, 1940) connote fortement la manière dont elles investissent l'hébergement, et notamment l'usage qu'elles font de l'espace : la manière de s'y déplacer, de se l'approprier, d'appréhender les relations sociales qui s'y déroulent et l'environnement extérieur dans lequel il s'inscrit.

Ces femmes « importent » ainsi le modèle carcéral, à la fois aliénant et rassurant, dans le contexte de l'hébergement et elles expriment une difficulté à renouveler leur manière d'habiter l'espace. À l'arrivée dans l'institution, l'espace d'hébergement est ainsi comparé immédiatement par certaines à celui de la cellule :

« J'ai été étonnée que le lit bouge, parce qu'il était fixé en détention. Quand on m'a remis la clé, ça m'a perturbée aussi, d'ouvrir et de fermer [...]. Je n'ai pas dormi la première nuit au centre... C'est comme si j'étais morte et que je revivais, je faisais des va-et-vient devant les fenêtres, j'étais excitée ! [...] Mais j'étais encore en prison, en esprit. »
[Vanina.]

Certaines femmes hébergées en structure collective recréent d'emblée un environnement proche du cadre pénitentiaire des longues peines. Ainsi, nous avons pu observer pendant plusieurs semaines l'évolution de Marie et de Sylvaine, toutes deux placées sous surveillance électronique après plus de deux ans de détention chacune et qui se retrouvent tous les soirs autour du même rituel : portes ouvertes, musique forte, s'invitant mutuellement chez l'une ou l'autre pour s'y rendre divers services (coiffure, échange d'affaires ou de repas). Lorsque les intervenants abordent ce sujet individuellement avec elles, elles expriment chacune leur souhait de recréer l'ambiance de la « division » pénitentiaire et leur difficulté à vivre une forme de solitude.

Ce conditionnement peut perdurer longtemps après la sortie de prison comme l'expriment les deux femmes revues en entretien un an plus tard, alors qu'elles sont relogées en appartement personnel : *« Au début, j'étais tellement conditionnée que je me demandais si je devais avertir le gardien de l'immeuble quand je faisais venir quelqu'un chez moi ! »* [Kadiatou]. Cela peut prendre une forme singulière dans l'appropriation de l'espace domestique : *« Quand j'ai intégré cet appartement, je n'ai pas dormi dans ma chambre pendant très longtemps. Tous les soirs, je mettais un matelas dans le salon, par terre, alors que j'ai une chambre plutôt grande ! [...] Je réduisais mon espace, j'avais du mal à m'adapter »* [Danielle.]

Nous avons par ailleurs investigué l'aménagement concret de l'espace domestique des femmes en leur proposant de le photographier elles-mêmes, moins pour saisir le réel de cet environnement que pour mettre en scène leur rapport singulier à l'espace habité. Il apparaît que les femmes sorties récemment de prison valorisent les sous-espaces et les objets associés à l'intime et au confort, avec une forte représentation du lit comme lieu emblématique de préservation de l'intimité, en écho avec le contexte carcéral. La salle de bains, source de restauration narcissique et de confort, « lieu de purification » et de « dénégation du sale » (Serfaty-Garzon, 2003, p. 176), concentre quant à elle l'essentiel des plaintes de celles qui vivent en collectivité, avec la crainte d'être associée aux « crasseuses »³, ce qui relève du registre de la droiture morale. Les femmes sorties de prison depuis plus longtemps valorisent les sous-espaces permettant de voir l'extérieur social, le quartier et les voisins, en prenant soin toutefois de ne pas être vues. Les objets quotidiens qu'elles chargent affectivement sont investis subjectivement au-delà de leur fonction première. Ils témoignent tantôt de la présence ou de l'absence de liens familiaux, tantôt d'appartenances culturelles, souvent d'un lien douloureux avec la détention (un bijou familial, une photographie, un objet fabriqué en prison).

Si les intervenants interrogés se déclarent attentifs à la vulnérabilité particulière des femmes sortant de prison, et notamment à leur isolement, ces réaménagements du rapport à l'espace semblent relativement peu pensés et accompagnés au quotidien, tant dans les discours que dans les pratiques. À l'image de cet éducateur :

3. Terme argotique péjoratif très présent dans l'univers carcéral féminin.

« Je me rends compte d'une chose : je n'ai pas l'impression d'aller sur ce versant. J'essaye de n'être tourné que vers les différentes démarches, que la personne puisse aller vers l'autonomie [...]. Mon esprit, quand j'accueille la personne, n'est pas tourné vers comment elle va pouvoir se saisir du lieu, de l'espace. »

Le caractère partiel de l'installation dans l'espace d'hébergement est d'ailleurs parfois mis en avant par les intervenants eux-mêmes comme un facteur susceptible d'empêcher les personnes de trop s'installer, comme l'exprime ce chef de service :

« Il ne s'agit pas de les installer dans un quatre étoiles, parce qu'il y a aussi l'idée derrière que c'est un tremplin, un aiguillon pour passer à autre chose, même s'il faut que ce soit correct au niveau rapport qualité-prix. »

L'appropriation de l'espace, qui est pourtant l'un des ressorts fondamentaux de l'habiter, se heurte par ailleurs à d'importantes limites au sein des hébergements enquêtés, du fait de leur bâti architectural, de la configuration des lieux, des règlements qui les régissent, des contraintes liées au collectif, de la présence de professionnels dans certaines structures et, nous le verrons plus loin, du caractère provisoire de l'hébergement. Vanina [29 ans, hébergée en chambre individuelle depuis 2 mois dans le CHRS] en témoigne ainsi lors d'un premier entretien :

« Je n'ai pas décoré ici, je n'ai rien changé. Je ne peux pas mettre mes propres meubles et ceux du centre ne me plaisent pas... Mais je me sens quand même un peu chez moi, parce que j'ai une chambre seule, parce que je dors là et que je peux rentrer tard le soir, mais bon... »

Un an plus tard, toujours hébergée dans une chambre individuelle, elle témoigne lors d'un second entretien des changements progressifs opérés dans sa manière d'appréhender l'espace de sa chambre :

« L'an dernier, j'avais peur, je n'étais pas située... [...] J'étais pas rangée dans ma tête ! [...] J'avais beaucoup de documents, d'habits, j'étais perdue, avec trop de choses. Je n'arrivais pas à prendre soin de moi-même, ni de ma chambre. Aujourd'hui, je peux me projeter un peu plus [...], j'ai mis des photos de mon fils dans ma chambre, les choses sont en train de se faire. »

Préserver son « territoire d'intimité » (Serfaty-Garzon, 2003) reste un défi dans ces institutions. Les enjeux de salubrité, de confort, d'usage des affaires personnelles ou de séparation physique et symbolique de l'espace en différents « seuils » sont donc particulièrement signifiants pour les femmes qui ont vécu une expérience d'enfermement.

La présence des autres : une contrainte et une ressource

Les entretiens collectifs réalisés auprès des équipes ont par ailleurs permis de recueillir les discours concernant les stratégies d'accompagnement en matière de cohabitation des personnes. La dimension collective de l'hébergement est parfois appréhendée par les intervenants comme un phénomène qu'il faut limiter, dans certains contextes : « Dans les hôtels, on essaye qu'il n'y ait pas trop de monde, de pas recréer du collectif, que les personnes soient vraiment noyées dans la masse », dit un chef de service. Le mode d'hébergement collectif, quand il est imposé par le bâti et inscrit dans le projet d'établissement ne fait pas forcément consensus au sein de certaines équipes professionnelles :

« Elles ont vécu le collectif pendant plusieurs années en détention, de manière imposée, il faut leur laisser un espace personnel. [...] Après, la cohabitation, c'est vrai que ça peut créer des soucis, mais il y a des personnes pour qui c'est un vrai soutien, le fait d'être seule aurait été trop compliqué. Ça reste une dynamique qui peut aider. »
[Une assistante sociale.]

Cet équilibre entre besoin de solitude et besoin de socialisation semble difficile à trouver : *« Les personnes sortant de prison sont soit très enfermées dans leur chambre en refusant de participer à la vie collective, soit très demandeuses d'être avec les autres, parce que très isolées »* [une éducatrice]. Comme en ce qui concerne le parcours résidentiel, les expériences vécues antérieurement par les femmes en matière de collectivité sont parfois envisagées par les intervenants comme une source de difficultés qu'il s'agit d'anticiper dans la gestion institutionnelle :

« On évoque avec elles leurs expériences passées de la collectivité et on tente de repérer à travers ce discours des problématiques susceptibles de mettre à mal la vie en collectivité. On projette avec elles cette future cohabitation dans nos locaux, en échangeant sur leurs éventuelles fragilités. »
[Un éducateur.]

La cohabitation avec des pairs fait donc l'objet d'une forme de vigilance chez les professionnels ; mais les discours la font aussi apparaître comme une ressource possible. Dans la plupart des CHRS, les intervenants expriment le fait que l'isolement affectif et social est une problématique très présente chez les femmes accueillies, renforcée par la stigmatisation de la sanction pénale, les diverses interdictions judiciaires (géographiques, relationnelles, professionnelles) et l'éloignement social et familial consécutif à une longue incarcération. La cohabitation dans le contexte de l'hébergement social est ainsi envisagée comme support d'une socialisation, comme un espace d'entraide, de solidarité et d'émulation qui peut contribuer à valoriser les femmes et renforcer leurs liens sociaux. Un éducateur estime ainsi que :

« En vivant ensemble, les femmes accueillies peuvent éprouver les apports et les contraintes de la collectivité dans le cadre contenant de l'institution. Le passage par le sas de la structure commune peut permettre une meilleure appréhension de ce qu'elles peuvent trouver dans un groupe social, dans l'optique d'une réinsertion. La structure commune, ce n'est pas une bulle isolée du monde extérieur. Ça peut être un premier ancrage dans le réel des relations après la sortie de prison. »

Certains intervenants interrogés défendent l'intérêt d'un accueil dans un cadre de type foyer, en tout cas dans un premier temps. Il est attribué à ce type d'habitat plusieurs fonctions : une fonction de protection (un lieu protégé des intrusions, comportant une présence professionnelle susceptible de rassurer les personnes dans ce moment de vulnérabilité que constitue la sortie de détention), de contenance (une présence susceptible de proposer des résolutions aux conflits et de mettre des limites), de socialisation (un lieu rendant possibles mais non obligatoires les échanges, avec leur part de contraintes, de tensions, mais aussi de richesses), mais aussi de projection :

« Cohabiter avec d'autres personnes ayant connu l'expérience de l'incarcération, c'est se reconnaître dans ce groupe, s'en distinguer, s'y opposer, revendiquer cette appartenance... Imaginer une évolution possible de sa propre situation en observant celle des autres, aussi. »
[Un éducateur.]

L'ensemble de ces fonctions n'est pas sans rappeler les fonctions de l'« habitat intérieur » (Eiguer, 2004), habitat psychique aux dimensions de contenance, de protection et d'identification.

En matière d'identification au groupe, l'idée avancée par certains projets d'établissements est que les personnes peuvent progressivement se débarrasser de leur identifiant d'ex-détenue, au contact même du groupe : « *La possibilité d'échanger avec des personnes ayant vécu un épisode similaire permet une verbalisation et un partage de ce qui serait, ailleurs, indicible* » [extrait d'un projet d'établissement]. Pourtant, les intervenants eux-mêmes peuvent porter un regard très mitigé sur le fait de regrouper dans une collectivité de type foyer des personnes ayant connu un parcours carcéral, à l'image de cette assistante de service social : « *Je trouve que ça peut être négatif. [...] Le stigmatisme est déjà fort, alors les mettre encore entre elles !* »

Comment les femmes interrogées évoquent-elles l'expérience de la cohabitation au sein de l'hébergement social ? L'enquête montre que les problématiques d'hygiène occupent une place centrale dans les préoccupations des femmes hébergées dans un contexte collectif. Pourtant, ce qui revient de manière encore plus forte, c'est la crainte d'une forme d'envahissement, de « contamination morale » (Grand, 2016) par les problèmes de l'autre à un moment où l'on se sent soi-même vulnérable, de reproduction des rapports de pouvoir et de domination souvent vécus en détention et de maintien d'une identité d'ex-détenue. Cela s'observe plus particulièrement dans les établissements entièrement dédiés à l'accueil de personnes sortant de prison, qui créent une forme d'entre-soi.

De nombreuses femmes récemment arrivées dans un CHRS témoignent ainsi de leur souhait de se mettre en position de retrait vis-à-vis du groupe social, souvent teintée de méfiance après l'expérience extrême de la prison, souvent marquée par la violence : « *Moi, ce sera "bonjour, bonsoir". Je ne veux plus d'histoires avec les gens.* » Cette distance passe parfois par de véritables stratégies d'évitement, comme pour Monica :

« *Je rentrais dans ma chambre et je ne parlais avec personne, [...] je ne voulais pas me faire envahir. Une personne était là depuis un moment, elle connaissait les codes du centre, elle me parlait ; et quand elle voyait ma lumière, elle venait dans ma chambre une fois, deux fois, trois fois. Au début, j'ai rien dit... Mais comme je ne sais pas dire non, le soir, j'éteignais ma lumière, je vivais dans le noir pour qu'elle croie que je n'étais pas là.* »

Il s'agit pour certaines de se préserver au moment où elles tentent de reprendre leur vie en main :

« *Il faut mettre une barrière avec certaines personnes... Les femmes qui ont fait une grosse peine comme moi, il faut qu'on se protège... Si on se laisse envahir, on ira peut-être dans un endroit où il faudrait pas aller, quoi.* »

L'identification au groupe de pairs des ex-détenues est parfois vécue comme une régression, qui empêcherait d'avancer et de se projeter vers l'extérieur, comme c'est le cas pour Vanina :

« *Certaines personnes arrivent de prison, elles y ont des habitudes. [...] Elles sont nerveuses, c'est toujours pareil, dans le comportement. Il faut du temps pour comprendre qu'on est vraiment sorti... Moi, je suis passée par là, mais ça a changé maintenant pour moi.* »

Il s'agit pour elles de voisiner, c'est-à-dire de « *mettre en scène et confronter différentes cultures de l'habiter entre des personnes [...] de provenances sociales et culturelles diverses, qui n'ont pas choisi d'être ensemble ni de se fréquenter, tout en trouvant une*

grande proximité physique » (Leroux, 2008, p. 17). Se confronter à une forme d'isolement social et familial à la sortie de prison les amène à rechercher des modes de socialisation au sein même de l'institution d'hébergement :

« On recherche un peu encore ça, la vie de groupe, quand on arrive... Ce n'est pas un entourage familial, ce n'est pas la vraie vie [...] mais je ne voulais pas rester dans une sorte de cocon toute seule, je voulais quand même me changer les idées en étant avec les autres. »

[Kadiatou.]

Ce qui apparaît de façon récurrente dans les témoignages des femmes, c'est que le recours au groupe permet, dans un premier temps, d'évoquer l'épreuve traversée en prison, en se la remémorant collectivement pour éventuellement la dépasser, comme pour Vanina :

« Au début, je laissais ma porte ouverte, dans la journée. Les autres filles venaient me saluer. On partageait un repas, on écoutait la musique [...] et on se racontait les histoires de la prison, on s'expliquait la misère qu'on faisait aux surveillantes : comment on faisait les yoyos⁴ par la fenêtre, les surveillantes qu'on a connues, la cellule, les codétenues, des moments tristes, des moments de joie. »

La protection, la sécurité, la possibilité (même limitée) de s'appropriier les lieux et de voisiner avec d'autres sont donc aux fondements de l'habiter dans le contexte de l'hébergement, particulièrement dans les structures dédiées aux sortants de prison. La difficulté consiste à proposer aux personnes un espace personnel qui soit en contraste avec la cohabitation souvent subie en détention, mais qui ne signifie pas pour autant rompre brutalement avec le groupe, notamment pour les femmes particulièrement isolées socialement. Il s'agit de construire un espace qui permette de se ressourcer et de se reconstruire sans forcément se replier sur soi-même, de prendre soin de soi en prenant soin des autres et des lieux que l'on partage avec eux.

Habiter le provisoire, un paradoxe

La durée moyenne de séjour dans un établissement d'hébergement social relevant de l'insertion est de 12 mois (Drees, 2019), mais cette durée peut varier nettement selon les situations : un quart des personnes est hébergé moins de 3 mois, une moitié plus de 7 mois et un dernier quart plus de 16 mois. Le caractère provisoire de l'hébergement social est donc relatif en termes de durée ; toutefois, le temps de séjour reste toujours un temps déterminé au départ (en général 6 mois) et cette durée n'est qu'éventuellement renouvelable. Le séjour peut être par ailleurs interrompu sur décision de la personne accueillie ou du responsable d'établissement en cas de non-respect du règlement de fonctionnement, de refus d'une proposition d'orientation adaptée à la situation du ménage ou de refus motivé de prolongation de l'admission à l'aide sociale par le préfet.

Dans ce contexte, se « poser », s'ancrer un temps dans un hébergement social sans être toutefois véritablement chez soi semble relever d'une double contrainte, d'une injonction paradoxale qui pèse sur les femmes (Watzlawick *et al.*, 1972) : elles expriment le besoin de repères stables pour se rétablir, se projeter et s'émanciper, mais cette installation reste matériellement partielle et temporellement limitée, du fait des contraintes du cadre.

4. Ficelle de fortune permettant de faire passer des objets par les fenêtres des cellules voisines, par un système de balancier.

Pour elles, la nature provisoire et précaire de l'hébergement apparaît comme une contrainte déterminante qui les amène à ne pas s'installer et à ne pas décorer leur lieu de vie : « *Je n'ai pas mis de photos de mes enfants [...] parce je ne suis pas chez moi, je sais que c'est du provisoire* » [Monica, en structure collective] ; « *Pourquoi installer plein de choses alors que je devrai bientôt partir ?* » [Danielle, en appartement associatif] ; « *C'est ma maison temporaire, ici [...]. Mais j'évite de trop charger, parce que je sais que c'est pas du sûr* » [Maelys, en chambre d'hôtel].

Pour certains intervenants interrogés, la durée limitée de l'accompagnement et les conditions mêmes de l'accueil permettent de marquer d'emblée le provisoire : « *Le fait d'avoir une prise en charge scandée tous les six mois permet que tout le monde garde en tête que c'est temporaire* » [une assistante de service social]. Cela a pour but d'empêcher aussi les personnes de s'installer : « *Elles ne peuvent pas ramener des objets d'ameublement pour l'appartement, un matelas, un lit... Ça instaure aussi le fait qu'elles vont devoir partir et laisser le lieu à d'autres* » [une éducatrice]. Ce paradoxe d'une installation *a minima* pour un temps limité interroge néanmoins la plupart des intervenants, comme cette autre éducatrice :

« *Depuis que je travaille ici, ce qui me pose question, c'est comment une personne peut investir un lieu, s'y poser et y prendre appui tout en sachant que c'est transitoire ? Cela peut être très anxiogène ! Mais plus que les murs, finalement, peut-être que ce qui compte, c'est le lien qui s'y crée.* »

L'institution d'hébergement, par son caractère provisoire, est donc un lieu perçu comme inhabitable à long terme par l'ensemble des acteurs. Le passage par un lieu comportant une présence professionnelle et une forme de vie collective est pourtant considéré par la majorité des femmes comme une première étape rassurante : « *Pour moi, c'était très important d'être d'abord en structure commune, pour passer ensuite à autre chose ; en appartement tout de suite, ça aurait été un choc trop grand* », témoigne Kadiatou. Pour Monica, « *dans une structure, mine de rien, il y a toujours quelqu'un, il y a toujours une présence* ».

Dans les écrits institutionnels qu'elles produisent, certaines équipes présentent l'institution comme un « sas », une transition entre vie carcérale et vie ordinaire, voire un « trait d'union » entre dedans et dehors. La prise en compte du vécu carcéral semble justifier une approche progressive et un mode d'organisation de l'hébergement en plusieurs étapes (en foyer dans un premier temps, puis éventuellement en appartement extérieur) répondant à la nécessité d'accompagner cette transition, entre désapprentissage de la prison et réapprentissage de la vie extérieure. Cette nécessité d'une transition est particulièrement mise en avant en matière de circulation dans l'espace, comme le dit cette éducatrice :

« *Il s'agit de proposer à des personnes qui sortent de prison de retrouver un espace privé, intime, personnel, indépendant. [...] Toutes ces questions qui sont totalement bafouées en prison et qui nécessitent un réapprentissage. Pour certaines, avoir simplement la clé de leur chambre d'hôtel (même si elles font l'amalgame avec leur ancienne cellule), simplement d'avoir cette clé et de pouvoir rentrer et sortir quand elles le souhaitent, c'est déjà le réapprentissage d'une liberté qui est énorme.* »

Pour les intervenants interrogés, une problématique nécessite une attention particulière : celle des femmes sortant d'une longue détention, pour lesquelles ce processus de transition implique un temps important et un étayage dans la réappropriation de l'espace de vie. Ainsi, selon une cheffe de service :

« *Il leur faut désapprendre le rythme de la vie carcérale, chaque activité quotidienne étant très cadrée, avec des habitudes très ancrées... Le problème pour*

ces femmes, c'est de gérer le vide, de désapprendre certains réflexes, de réussir à trouver un équilibre entre un cadre qui rassure, qui donne des repères, mais qui permet de se libérer aussi des contraintes de la prison... c'est-à-dire se réapproprier les lieux, pas seulement la chambre, mais les lieux collectifs aussi. »

Conclusion

Au terme des investigations menées, il semble qu'il n'y ait pas de modalité idéale d'hébergement à proposer dans le contexte de la sortie de prison, les différentes modalités ne s'opposant pas forcément mais étant à diversifier et à fluidifier au sein même des organisations. Ce qui apparaît plus nettement, c'est que les institutions d'hébergement – qui non seulement mettent à l'abri les personnes (c'est d'ailleurs leur mission première, selon le sens noble du terme « asile ») mais qui transcendent aussi cette fonction en proposant une présence, une attention professionnelle et un accompagnement centrés sur les enjeux de leur rapport à l'espace – favorisent chez ces femmes un processus plus fondamental consistant à restaurer les liens essentiels et ontologiques entre leur monde intérieur et leur expérience de l'habiter. C'est en cela que l'hébergement social post-carcéral apparaît comme une importante opportunité pour des personnes isolées qui ont traversé cette expérience extrême et souvent traumatique de l'enfermement, dans un espace-temps contraint et sous surveillance.

L'enquête montre que les enjeux d'intervention sociale se situent à plusieurs niveaux. Concernant les parcours résidentiels (qu'il apparaît nécessaire de nommer et de valoriser), l'enjeu est d'ancrer les femmes dans une expérience d'habitat suffisamment longue, positive et sécurisante comme premier « cercle de protection » (Laé, 2000), avec un soin particulier à apporter à l'accueil et à l'attention à l'autre. Concernant l'appropriation de l'espace, une attention serait à porter sur les conditions de reconstruction d'un espace intime et la définition de seuils, clairement identifiés par tous les acteurs comme relevant des registres du privé et du public, au sein des institutions d'hébergement. Concernant la cohabitation, une valorisation des espaces collectifs impliquant la participation de tous les acteurs favoriserait la reconstruction d'un équilibre entre intimité et sociabilité, dans une institution qui laisserait aux femmes la possibilité de se rendre visibles ou invisibles et d'expérimenter, si elles le souhaitent, l'hospitalité pour autrui (au sens d'invitation dans leur espace personnel). Enfin, concernant le caractère provisoire de l'hébergement, il ressort des investigations menées tant auprès des femmes que des intervenants la nécessité de passer par des étapes, de favoriser les porosités et les passages, afin d'éviter que la sortie de prison ne se fixe dans une phase liminale (Van Genep, 2011), une forme d'entre-deux psychopathologique sans fin de la sortie de prison. Et ainsi considérer, à l'instar de B. Goetz (2011), qu'habiter est une oscillation entre deux pôles, celui de l'*oikos* (correspondant à l'abri, suffisamment long et consistant) et celui du *poros* (correspondant à l'ouverture, au passage et à la transition), les deux pôles n'allant pas l'un sans l'autre.

Au-delà de la réflexion transversale qu'elle peut susciter à propos des enjeux de la réinsertion des publics judiciairisés (auprès de professionnels du monde pénitentiaire, judiciaire et associatif), cette recherche invite à penser plus largement les interventions sociales proposées aux personnes vivant un habiter « non ordinaire » et s'inscrivant dans d'autres types de parcours : personnes sans domicile, en errance ou personnes migrantes.

Plusieurs perspectives de prolongement de ce travail pourraient être envisagées. Une première perspective consisterait à explorer le traitement social de la sortie de prison sous l'angle du genre. En effet, la figure de la femme qui a transgressé la loi, a été incarcérée pour cela et, de surcroît, ne dispose pas de toit est une figure qui vient interroger

fortement nos représentations, comme une « anomalie » sociale. Nos investigations semblent dessiner les contours d'un hébergement social post-carcéral s'adressant aux femmes particulièrement protecteur et familialiste, qui s'accompagne d'une forme d'invisibilisation sociale et de relative étanchéité vis-à-vis de l'extérieur. Il s'adresse à des femmes que la représentation sociale commune tend à considérer comme des personnes vulnérables qu'il s'agit principalement de protéger (Lancelevée, 2018). Dès lors, en quoi les institutions d'hébergement contribuent-elles à une forme d'injonction sociale adressée aux femmes pour qu'elles retrouvent un logis, un « foyer », dans un registre normatif ? Une deuxième perspective consisterait à interroger les liens entre espace domestique et éducation familiale dans le contexte de l'hébergement post-carcéral : l'espace étant une dimension fondamentale du bien-être de l'enfant, comment les activités parentales s'inscrivent-elles dans l'habiter institutionnel pour des mères qui retrouvent leur(s) enfant(s) après une séparation consécutive ou antérieure à la détention ? Nos investigations montrent que l'hébergement social destiné aux femmes s'organise en partie au nom de leur protection car elles sont considérées, même en tant qu'autrices d'actes justiciables d'une incarcération, comme essentiellement vulnérables ; cette protection s'accompagne-t-elle d'une forme de surveillance des pratiques parentales quand elle s'adresse à des mères ou à de possibles futures mères ?

Références bibliographiques

- Bachelard G., 1957, *La Poétique de l'espace*, Paris, Presses universitaires de France.
- Boinot K., 2012, De l'habiter à l'habité, *Les Cahiers de l'actif*, n° 428-429, p. 217-232.
- Bonetti M., 1994, *Habiter, le bricolage imaginaire de l'espace*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Bregeon P., 2009, Histoire du réseau des CHRS et de l'hébergement social, in Vilbrod A., *À quoi servent les professionnels de l'insertion ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Le travail du social », <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00390066v2/document> (consulté le 12 mars 2022).
- Cardi C., 2007, Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social, *Déviances et société*, vol. 31, n° 1, p. 3-23.
- Clemmer D., 1940, *The prison community*, Boston, Christopher Publishing House.
- Combessie P. (dir), Cardi C., Colas D., Contrepois S., Duburg N., Geitner J., Mary F.-L., Pardoën C., 2005, *Femmes, intégration et prison. Analyse des processus d'intégration socioprofessionnelle des femmes sortant de prison en Europe*, rapport de l'équipe française, Paris, FAIRE, www.academia.edu/4631324/Femmes_int%C3%A9gration_et_prison_analyse_des_processus_d_int%C3%A9gration_socioprofessionnelle_des_femmes_sortant_de_prison_en_Europe._Rapport_de_l%C3%A9quipe_fran%C3%A7aise (consulté le 27 mai 2022).
- Conférence de consensus de prévention de la récidive, 2013, *Rapport du jury de consensus remis au Premier ministre*, http://www.gip-recherche-justice.fr/conference-consensus/wp-content/uploads/2012/10/CCR_DOC-web-impression.pdf (consulté le 6 février 2021).
- Foucault M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- Goetz B., 2011, *Théorie des maisons. L'habitation, la surprise*, Paris, Verdier.
- Goffman E., 1968, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit.
- Grand D., 2016, *L'hébergement social des SDF. Ethnographie de l'expérience vécue des hébergés*, Paris, L'Harmattan.
- Hazan A., 2016, Avis du 25 janvier 2016 relatif à la situation des femmes privées de liberté, *Journal officiel de la République française*, n° 0041, texte n° 89.
- Laé J.-F., 2000, La fonction de l'intimité dans l'hébergement, in Levy-Vroelant C. (dir.), *Logements de passage. formes, normes, expériences*, Paris, L'Harmattan, p. 90.
- Lancelevée C., 2018, Hommes dangereux, femmes vulnérables ? Stéréotypes de genre et parcours de santé mentale en milieu carcéral, *Genre et monde carcéral, perspectives éthiques et politiques*, Laboratoire institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (Idhes), ENS Cachan.
- Lenoir R., 1974, *Les exclus*, Paris, Le seuil.

- Leroux N., 2008, Qu'est-ce qu'habiter ? Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion, *Vie sociale et traitements (VST)*, vol. 1, n° 97, p. 14-25.
- Paugam S., 2009, *La disqualification sociale*, Paris, Presses universitaires de France.
- Pelège P., 2004, *Hébergement et réinsertion sociale : les CHRS*, Paris, Dunod.
- Pliquet E., 2019, Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte évolution par rapport à 2012, Drees, *Études et résultats*, n° 1102, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/er1102.pdf> (consulté le 19 juin 2021).
- Rostaing C., 2018, L'entre-soi féminin en prisons de femmes : isolement et surveillance, *Genre et monde carcéral, perspectives éthiques et politiques*, Laboratoire institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (Idhes), ENS Cachan.
- Serfaty-Garzon P., 2003, *Chez soi. Les territoires de l'intimité*, Paris, Armand Colin.
- Van Gennep A., 2005, *Les rites de passage*, Paris, Picard.
- Watzlawick P., Helmick Beavin J. D., Jackson D., 1972, *Une logique de communication*, Paris, Seuil.